



# Ifremer

**Objet :** Gisement Huîtres Plates en Rance

**Avis Ifremer**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Service environnement mer et littoral  
35406 Saint-Malo cedex**

Dinard, le 12 août 2013

Vos réf. :

Nos réf. : LER/BN.13.Avis09PLMCR

Affaire suivie par Patrick LE MAO et Claire ROLLET

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles**

**Bretagne Nord**

**Station IFREMER Dinard**

CRESCO  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 11 juillet 2013 sollicitant l'avis de l'Ifremer à propos de la demande du syndicat d'huîtres plates en baie du Mont-Saint-Michel sur le projet de réensemencement des zones de captage dans le Morbihan en effectuant un prélèvement de géniteurs en Rance, nous pouvons apporter les éléments suivants.

Nous ne disposons d'aucune donnée récente sur le stock d'huîtres plates de la Rance, la dernière commission de visite ayant été menée le 11/02/1993 suite à des opérations de braconnage à la drague très intenses. Ces dragages, en stressant fortement les huîtres survivantes avaient alors provoqué une flambée de bonamiose qui a entraîné une quasi-disparition du gisement à la fin des années 1990, avant sa reconstitution dans les années 2000.

Les gisements d'huîtres plates sont des habitats de conservation prioritaire dans le cadre de la convention OSPAR au même titre que les bancs de maërl et les herbiers à zostères. Toutes les précautions doivent donc être prises pour qu'une mise en exploitation ne remette pas en cause la survie de ce banc, un des derniers gisements significatif du littoral français.

Il nous paraît donc nécessaire :

- de proscrire toute pêche à la drague en favorisant les prélèvements en plongée, afin de ne pas voir apparaître une nouvelle flambée de bonamiose,
- de faire une évaluation des stocks présents pour adapter le prélèvement à la biomasse disponible et de réaliser une cartographie du gisement pour proposer à l'exploitation les secteurs qui minimiseraient l'impact de cette pêche sur la survie du gisement.

De plus, les gisements de coquilles Saint-Jacques et d'huîtres plates de la Rance font actuellement l'objet d'une pêche professionnelle durable en plongée qui pourrait être remise en cause par une exploitation brutale d'une de ces ressources, d'autant que les pêcheurs ont précédé à des semis de jeunes coquilles Saint-Jacques qui ne supporteraient pas un passage de drague.

Par ailleurs, il nous semble utile de rappeler que les fonds de la Rance sont ponctuellement envahis de crépidules ce qui compliquerait une exploitation par engin traînant.

#### CONCLUSION

Compte tenu de ces éléments, l'avis de l'Ifremer concernant ce projet ne peut être que réservé tant qu'une nouvelle évaluation des stocks d'huîtres plates en Rance ne sera pas réalisée et défavorable pour toute activité de dragages sur ces gisements.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
**Chef de Station Ifremer de Dinard**

#### PIECE JOINTE EN ANNEXE

- Courriel du 11 juillet 2013

-----  
Copie interne Ifremer : Directeur du Centre de Bretagne  
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne

-----  
Copie externe : Chargé de mission Natura 2000 et milieux marins, DREAL Bretagne